

FONDATION PERCE NEIGE

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 13 mai 2016

Siège social : 7 bis, rue de la gare

92300 LEVALLOIS-PERRET

N° Siret : 785 041 005 00162

APE : 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

FONDATION PERCE NEIGE

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 13 mai 2016

Siège social : 7 bis, rue de la gare

92300 LEVALLOIS-PERRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Perce Neige relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que :

- les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note 11 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées ;
- les traitements comptables des legs, donations et assurances-vie, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

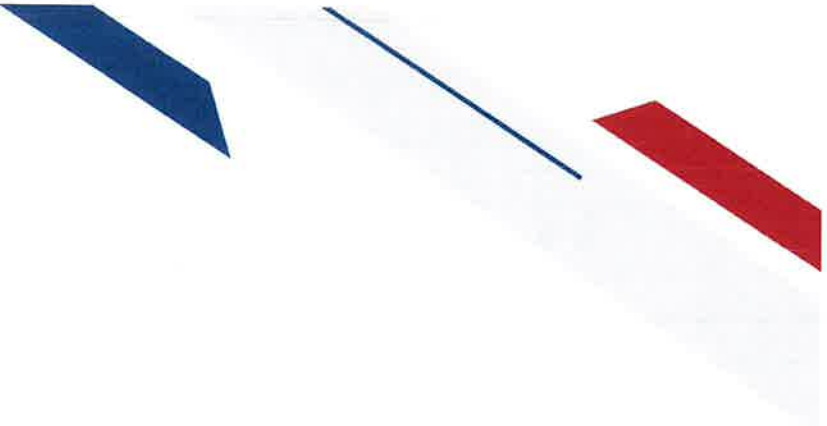
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois,

Le Commissaire aux comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

François JEGARD
Associé

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
François JEGARD (+33612263169)
Date : 29/06/2026 17:07:01
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
504229



COMPTES ANNUELS



1 Bilan Actif

Libellé	Montant brut 31/12/2025	Amort et prov. 31/12/2025	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	2 691	2 448	243	68
TOTAL I	2 691	2 448	243	68
Immobilisations incorporelles :				
Autres immobilisations incorporelles	1 220	1 113	107	208
Immobilisations incorporelles en cours	565		565	298
Immobilisations corporelles :				
Terrains	19 100	1 013	18 087	17 934
Constructions	177 316	84 591	92 725	94 311
Installations techniques, matériels et outillage	14 443	11 339	3 105	3 149
Autres immobilisations corporelles	18 712	13 275	5 437	4 605
Immobilisations corporelles en cours	81 025		81 025	36 321
Biens reçus par legs ou donations :				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	33 530	147	33 383	37 869
Immobilisations financières :				
Participations et créances rattachées	27		27	27
Autres titres immobilisés	64 197		64 197	64 190
Prêts	2 239		2 239	1 995
Autres immobilisations financières	1 665		1 665	1 310
TOTAL II	414 039	111 478	302 561	262 217
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
En-cours de productions (biens et services)				3
Avances et acomptes versés sur commandes	105		105	231
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 920	438	11 482	7 980
Créances reçues par legs ou donations	14 520		14 520	16 498
Autres créances	4 091		4 091	12 608
Charges constatées d'avance	435		435	427
Valeurs mobilières de placement	250		250	1 434
Disponibilités	87 638		87 638	116 585
TOTAL II	118 959	438	118 521	155 764
Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecarts de conversion (actif) V				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	535 689	114 364	421 325	418 049

2 Bilan Passif

Libellé	Montant brut 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	20 015	20 015
Fonds propres complémentaires	7 990	7 107
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	1 012	1 012
Fonds propres complémentaires	533	533
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	105 423	92 338
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	13 181	11 811
Autres réserves	161 652	156 790
Report à nouveau :		
dont RAN des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-15 233	-12 302
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-15 428	-13 095
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	12 650	15 488
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-4 614	-1 915
Situation nette (sous total)	294 042	280 981
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	7 321	7 687
Provisions règlementées	2 081	2 270
TOTAL I	303 444	290 938
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	43 993	50 961
Fonds dédiés	11 543	7 437
TOTAL II	55 536	58 398
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	3 053	2 643
Provisions pour charges	8 628	8 953
TOTAL III	11 681	11 596
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 223	15 134
Emprunts et dettes financières diverses	355	136
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	2 463	9 149
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 314	3 558
Dettes des legs ou donations	3 275	2 791
Dettes sociales et fiscales	17 547	18 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 829	4 875
Autres dettes	1 482	2 480
Produits constatés d'avance	176	411
TOTAL IV	50 664	57 117
Ecart de conversion (passif)	V	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	421 325	418 049

3 Compte de résultat

Compte de résultat – tableau 1

Produits	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisation	1	1
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 092	8 788
<i>Dont parrainages</i>	479	397
<i>Dont ventes de prestations de services des activités ESSMS</i>	4 584	7 232
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	100 446	98 341
Versements des fondateurs ou conso de la dot comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 790	3 823
Mécénats	8	25
Legs, donations et assurances-vie	20 334	18 677
Contributions financières	3 217	422
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 623	1 551
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	21	
Utilisations des fonds dédiés	1 208	2 866
Autres produits	5 002	1 056
TOTAL I	142 742	135 551
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	29 656	29 236
Aides financières	944	669
Impôts, taxes et versements assimilés	7 302	7 154
Salaires	56 096	52 778
Cotisations sociales	24 504	22 763
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 679	7 483
Dotations aux provisions	1 832	1 445
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	5 139	3 157
Autres charges	1 255	866
TOTAL II	134 407	125 552
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	8 335	9 999

Compte de résultat – tableau 2

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 404	4 895
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	11 758	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		26
TOTAL III	14 162	4 921
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	331	327
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	9 729	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	10 060	328
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 102	4 593
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	12 437	14 592
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	356	1 588
TOTAL V	356	1 588
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	32	600
TOTAL VI	32	600
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	324	988
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	111	92
Total des produits (I+III+V)	157 260	142 060
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	144 610	126 572
EXCEDENT OU DEFICIT	12 650	15 488

4 Contributions en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	34	133
Prestations en nature		62
Bénévolat		
TOTAL	34	195
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	34	133
Prestations		62
Personnel bénévole		
TOTAL	34	195

ANNEXE

5 Présentation de L'entité et de ses activités

5.1 Présentation de l'entité

La Fondation a pour but d'accueillir et d'accompagner, de façon adaptée, les enfants et les adultes touchés par une déficience mentale, un handicap physique ou psychique. Elle a également vocation à apporter un soutien aux familles touchées par le Handicap et à favoriser la recherche scientifique et médicale.

La Fondation met en œuvre des actions communes avec des personnes physiques ou morales poursuivant des buts similaires.

Elle a la vocation de fondation abritante pour recevoir l'affectation de biens, droits, ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions.

La mission que se fixe La Fondation Perce-Neige est d'aider tout au long de leur vie les personnes handicapées à vivre le plus harmonieusement possible leur différence. Dans un environnement bien pensé, des décors chaleureux, une vie familiale, les Maisons Perce-Neige apportent à leurs résidents : recherche d'épanouissement affectif et personnel, accompagnement de qualité.

A ce jour, la Fondation Perce-Neige gère 1 290 places réparties sur 37 Maisons dans toute la France, représentant 49 établissements œuvrant en Foyer de Vie (EANM), en FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé – EAM), en MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) et en IME (Institut Médico Educatif), et un EPHAD et une Résidence Autonomie.

Elle le fait avec ses 1 849 salariés, 72 salariés au Siège social et 1 767 dans les maisons Perce-Neige.

5.2 Faits significatifs

Les faits majeurs ayant une incidence sur les résultats de l'exercice 2025 - dans la formation du résultat - sont les suivants :

. Prime de partage de la valeur

Dans le cadre de la Prime de partage de la valeur la Fondation a octroyé un montant de 729 K€ aux personnels concernés. Cette prime a été intégrée dans les comptes administratifs des Etablissements compte tenu du fait d'une possible prise en charge par les autorités de tarification.

. Ouverture de la Maison de St Egrève – Tullins

En Isère, ouverture en novembre 2025 par anticipation de la Maison de TULLINS qui sera construite après l'achèvement de la Maison de Crémieu, dans des locaux en location à Saint-Egrève

. Reprise des Activité EPHAD et Résidence autonomie à Albi

Reprise à la barre du tribunal judiciaire d'Albi des activités de la Maison de l'amitié en procédure collective. Le tribunal a retenu l'offre de la Fondation dans le cadre du plan de cession. La cession a été prononcée le 14 novembre 2025 avec le soutien des parties prenantes, CD du Tarn, ARS, Commune d'Albi et Créanciers Bancaires.

. Maison de Brissac : nouvelle MAS URTSA

Déblocage des crédits ARS dans le cadre de l'exploitation en année pleine de la MAS URTSA de Brissac alors que l'activité est partielle

. Acquisition immobilière

La Fondation a procédé à l'acquisition des fonciers suivants :

- Acquisition du Foncier de Nanterre pour 8.940 K€

. Relais 84

Fusion absorption de l'Association Relais 84 au 1^{er} juillet 2025, dispositif d'accompagnement des enfants déficients visuels ou ayant des troubles du neurodéveloppement..

5.3 Informations

• Associations contrôlées :

- Association PERCE-NEIGE LIVE

Création par une AG constitutive en date du 26 juillet 2024 de l'association « PERCE-NEIGE LIVE » avec la désignation de Monsieur Christophe LASSERRE-VENTURA en qualité de Président, Monsieur Jean-Louis AUQUE en qualité de trésorier et Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU en qualité de secrétaire.

- Association Faugeras

À la suite du complet achèvement des opérations de liquidation de la S.A.I. du Domaine de Faugeras et à la publication de la clôture desdites opérations parue le 30 décembre 2023 au journal d'annonces légales, les membres présents et représentés prennent acte de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association de Faugeras du 14 décembre 2021 stipulant l'entrée de la Fondation Perce-Neige comme membre de droit.

- Association EPNPH

Création par une AG constitutive en date du 30 janvier 2023 de l'association « Ecole Perce-Neige des professionnels du handicap » avec la désignation de Monsieur Christophe LASSERRE-VENTURA en qualité de Président, Monsieur François Guillemain en qualité de Vice-Président, Monsieur Jean-Louis AUQUE en qualité de trésorier et Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU en qualité de secrétaire.

- Association Perce-Neige Vacances

Création par une AG constitutive en date du 23 juin 2025 de l'association « PERCE-NEIGE VACANCES » avec la désignation de Monsieur Christophe LASSERRE-VENTURA en qualité de Président, Monsieur Jean-Louis AUQUE en qualité de trésorier et Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU en qualité de secrétaire.

Nomination de Monsieur Joseph-Emile SERNA en tant que Trésorier de l'association en remplacement de Monsieur Jean-Louis AUQUE réalisé au cours du Conseil d'Administration du 8 juin 2026 de l'association « PERCE-NEIGE VACANCES ».

• Partenariat :

- Association VILDEO

La Fondation a conclu en juin 2020 un partenariat avec l'Association Le Village des Enfants Extraordinaires (sise à Paris) courant jusqu'au 31 mars 2029 au terme de son troisième avenant du 20 novembre 2024.

Le partenariat porte sur la création d'une activité nouvelle de centres ludo-éducatifs adaptés aux besoins particuliers des enfants et adolescents porteur d'un handicap.

Vildéo a ouvert ses portes en septembre 2023.

Au cours de l'année 2025, la Fondation Perce Neige n'a versé à l'Association Le Village des Enfants Extraordinaires aucune contribution.

. Mandat de gestion :

Mandat de gestion de l'association Richebourg, en préalable à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2026

. Prime Ségur

A compter, du 1^{er} novembre 2021, la Fondation Perce-Neige a jugé nécessaire d'appliquer la revalorisation salariale Ségur à l'ensemble du personnel dans un contexte difficile d'attractivité du secteur, de tension sur les rémunérations, de vacances de postes récurrentes notamment pour les Etablissements en milieu rural générant des surcoûts liés à la mobilité mais aussi au regard de l'équité entre les salariés exerçant des fonctions similaires au sein d'un même Etablissement.

Au titre de l'accord sur le « SEGUR pour tous » signé le 4 juin 2024 et publié au JO le 25 juin 2024 il est prévu une prise en charge intégrale par les Autorités de Contrôle et Tarification.

6 Règles et méthodes comptables

6.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2022-06 et 2023-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

Les comptes font apparaître un résultat unique.

Les résultats économiques de la gestion des établissements sont par ailleurs précisés dans l'annexe. Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6.2 Dérogations aux principes comptables

Néant

6.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

6.4 Changement de réglementation comptable

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les changements de réglementation sont appliqués de manière prospective.

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- Suppression des transferts de charge :
 - Refacturations diverses ;
 - Indemnités d'assurance reçues.

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.
- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles)

Impact sur le résultat d'exploitation est de 259 K€ au titre des subventions virées au compte de résultat, et 21 Ke au titre des produits de cession d'immobilisation.

6.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

6.5.1 Agrégation des comptes annuels

L'entité gère :

- Des établissements dont la gestion est contrôlée : 49 établissements à fin 2025 répartis comme suit :
 - ❖ 17 EANM – Foyer de Vie
 - ❖ 17 EAM – FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé)
 - ❖ 10 MAS (Maison d'Accueil Spécialisé)
 - ❖ 3 IME (Institut Médico Educatif)
 - ❖ 1 EPHAD
 - ❖ 1 Résidence Autonomie
- Des activités propres dont la gestion est libre :
 - ❖ Appel à la Générosité du Public (AGP)
 - ❖ 2 Maisons de vacances
 - ❖ 2 Habitats inclusifs
 - ❖ 1 service dédié aux Enfants TDN / déficience mentale dans le Vaucluse
- Trois Fondations abritées

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de l'agrégation des déficits de certains établissements ou services et des excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau du chapitre 9.2.5 détaille les résultats par établissement.

6.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	De 1 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Agencement des terrains, clôtures, espaces verts	10 ans

Bâtiments (Gros œuvre, charpente, couverture, terrassements, fondations, honoraires d'architecte, VRD)	De 30 à 50 ans
Installations générales, agencements, aménagements (Menuiseries extérieures & intérieures, serrureries, cloisons, Faux plafonds, ascenseur, revêtements de sol, peinture, Plomberie, chauffage, VMC, électricité (courants faibles & forts))	15 à 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Agencements et aménagements divers	10 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.5.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le poste autres titres immobilisés est constitué de la valeur comptable du Fonds commun de placement (FCP) à capital garanti d'une valeur de 64 082 K€. Le fonds est investi à moyen long terme principalement en obligations, il était antérieurement inscrit en valeurs mobilières de placement. Le montant des plus-values latentes sur le portefeuille, non comptabilisé en application du principe de prudence, s'élève à 11.206 K€ au 31 décembre 2025.

6.5.4 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Dès qu'ils ont été acceptés, :

- Les biens reçus par Legs et Donations par l'entité au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation par le Bureau ou le Conseil d'administration en fonction de leur montant. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces Legs et Donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés

▪ Provisions sur biens ou créances faisant l'objet d'un Legs ou d'une Donation

Pour les provisions pour risques comptabilisées ou reprises au cours de l'exercice pour des montants individuellement significatifs :

- La valeur actuelle retenue : 1 005 K€ pour 8 dossiers
- Evénements et circonstances qui ont conduit à comptabiliser ou à reprendre la provision : survenance d'une contestation, trop perçu à rembourser.

6.5.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

6.5.6 Valeurs Mobilières de Placement (VMP)

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par leur prix d'acquisition hors frais accessoires. Les mouvements sont suivis selon la méthode du coût moyen pondéré.

La composition du portefeuille de valeurs mobilières de placement pour un total de 250 K€ au 31 décembre 2025 est la suivante :

- 250 K€ en contrat de capitalisation
- 246 K€ en fonds obligataires pour la réserve Linda Ventura
- 4 K€ en SICAV et en FCP

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Au 31 décembre 2025, cette provision s'élève à 0 K€.

6.5.7 Note sur la trésorerie

La trésorerie du siège et des établissements est gérée de manière centralisée, au moyen d'une convention de trésorerie et de nivellement automatisé de fin de mois. Ce mode de gestion peut amener à constater au même moment, et des placements sur certains comptes et des découverts ou emprunts sur d'autres comptes.

Au 31 décembre 2025, les disponibilités à court terme de la Fondation s'élèvent à 85 987 K€ dont

- 18.737 K€ placés en Comptes sur livret,
- 55.000 K€ placés en Comptes à terme.

6.5.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

6.5.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme suit :

- Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires (par exemple garantie sur les produits ou contrats similaires), la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant cet ensemble d'obligations comme un tout. Même si la probabilité de sortie pour chacun des éléments considérés isolément est faible, il peut être probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cet ensemble d'obligations.
- En cas d'obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, le montant à provisionner est, en général, celui qui correspond à l'hypothèse la plus probable. Les incertitudes relatives aux autres hypothèses d'évaluation font l'objet d'une mention.
- Pour le cas spécifique des risques prud'homaux, la provision est calculée individuellement dossier par dossier en fonction du risque associé déterminé sur la base des éléments financier du dossier juridique.

6.5.10 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

6.5.11 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées, par des tiers financeurs, à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés sont repris au compte de résultat lorsque la dépense a été réalisée ou lorsqu'ils sont devenus sans objet.

Pour les dépenses constituant des actifs immobilisés, les fonds dédiés sont repris l'année de l'investissement et non au rythme de leurs amortissements.

6.5.12 Indemnités de fin de carrière

La Fondation a opté pour la méthode préférentielle de la comptabilisation de l'engagement de l'Indemnité de fin de carrière.

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 6 292 K€, et intègrent la revalorisation des salaires impactés par la revalorisation Ségur appliquée à l'ensemble des effectifs des établissements.

La provision/l'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- *Age de départ en retraite : 64 ans*
- *Rotation du personnel : Variable en fonction des Etablissements*
- *Espérance de vie : Table INSEE*
- *Taux de révision des salaires : 1,3 %*
- *Taux de progression des salaires : 2 %*
- *Taux d'actualisation (recommandé pour les entités de plus de 250 salariés) : 3,96 %*
- *Taux de charges sociales retenu : au réel en fonction de chaque Ets*

Il convient d'observer que cette charge décaissée au niveau des établissements peut être couverte par les Autorités de Tarification lors de l'année de départ effectif en retraite du salarié.

La provision est depuis 2022 intégralement comptabilisée dans les comptes de chaque établissement et non plus centralisée dans les comptes du siège de la Fondation pour la partie non encore financée par les Autorités de Tarification et de Contrôle.

6.5.13 Compte épargne temps

Un compte épargne temps a été mis en place le 28 juin 1999

Au 31/12/2025, il concerne 299 salariés pour 6 452 jours épargnés. Les droits acquis par les salariés sont comptabilisés en dettes sociales, charges sociales et fiscales incluses.

Conformément à l'accord UNIFED des sommes équivalentes sont placées sous forme de parts de FCP pour un montant de 1 426 K€, la plus-value latente ressort à 112,8 K€ au 31 décembre 2025.

7 Informations relatives au bilan

7.1 Informations sur le Bilan Actif

7.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions	Diminutions	Virement de poste à poste	Immobilisations au 31 Décembre 2025
FRAIS D'ETABLISSEMENT	2 478	213	0		2 691
Frais d'établissement	2 478	213			2 691
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 529	293	37		1 785
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim. Droit au bail	1 231	21	32		1 220
Immobilisations incorporelles en cours	298	272	5		565
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	297 967	58 378	12 219		344 126
Terrains et aménagement	18 920	187	7		19 100
Constructions	173 498	2 512	45	1 352	177 317
Installations, matériel et outillage techniques	13 992	831	378	-2	14 443
Autres immobilisations corporelles	17 215	1 968	548	77	18 712
Construction d'établissement en cours / Avance sur immobilisations	36 321	46 148	17	-1 427	81 025
Biens reçus par leg ou donation destinés à être cédés	38 021	6 732	11 224		33 529
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	67 522	10 375	9 769		68 128
Participations et créances rattachées	27				27
Autres titres immobilisés	64 190	9 757	9 750		64 197
Prêts	1 995	244			2 239
Autres immobilisations financières	1 310	374	19		1 665
TOTAL	369 496	69 259	22 025		416 730

7.1.2 Tableau des amortissements

Amortissements	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles			3 434	159	32	3 561
Frais d'établissement	Linéaire	De 1 à 5 ans	2 411	37		2 448
Frais de recherche et de développement	Linéaire	De 1 à 5 ans				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	Linéaire	1 à 3 ans	1 023	122	32	1 113
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5 ans	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	Linéaire					
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles			103 626	11 850	5 258	110 218
Terrains et aménagements des terrains	Linéaire	10 ans	986	34	7	1 013
Constructions	Linéaire	De 30 à 50 ans	79 187	7 590	2 186	84 591
Installations, matériel et outillage techniques	Linéaire	5 à 10 ans	10 843	1 961	1 465	11 339
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans	12 610	2 265	1 600	13 275
Immobilisations corporelles en cours	Linéaire					
Dépréciations des immobilisations financières			0		0	
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres			0		0	
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS			107 060	12 009	5 290	113 780

7.1.3 Tableau des dépréciations

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. L'état des dépréciations de l'actif circulant se présente comme suit :

Dépréciations	Valeur au 31/12/2024	Augmentation	Diminutions	Valeur au 31/12/2025
Dépr. des terrains	94			94
Depr. des immobilisations	152		5	147
Dépr. des créances clients	438			438
Dépr. des autres créances	0			0
Dépr. des valeurs mobilières (VMP)	0			0
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	684	0	5	679

7.1.4 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

VALEUR BRUTE	Valeur au 31/12/2024	Variation nette Année 2025	Valeur au au 31/12/2025
Créances de l'Actif Immobilisé			
Autres titres immobilisés	64 190	7	64 197
Prêts	1 995	244	2 239
Autres	1 310	355	1 665
Créances de l'Actif Circulant			
Avances et acomptes versés	231	-126	105
Créances clients	8 418	3 502	11 920
Créances reçues par legs ou donations	16 498	-1 978	14 520
Autres créances	12 608	-8 517	4 091
Charges constatées d'avance	427	8	435
TOTAL	105 678	-6 505	99 172

Les créances sont principalement composées de :

- Des créances clients concernant essentiellement la facturation des prix de journées aux Conseils Départementaux et aux Agences Régionales de Santé.
- Des créances reçues par Legs ou Donations pour un montant de 14 520 K€.

L'échéance des créances se présente comme suit :

CREANCES	Valeur au 31/12/2025	Échéances	
		1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'Actif Immobilisé			
Autres titres immobilisé	64 197		64 197
Prêts	2 239		2 239
Autres	1 665		1 665
Créances de l'Actif Circulant			
Avances et acomptes versés	105	105	
Créances clients	11 920	11 920	
Créances reçues par legs ou donations	14 520	14 520	
Autres créances	4 091	4 091	
Charges constatées d'avance	435	435	
TOTAL	98 902	30 801	68 101

7.2 Information sur le Bilan Passif

7.2.1 Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSUMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant	Corrections poste à poste	Montant retraité	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Montant
FONDS PROPRES											
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	27 122	0	27 122	883	883	0	0	0	0	28 005	
Statutaires	20 015		20 015							20 015	
Complémentaires	7 107		7 107	883	883	0	0	0	0	7 990	
Fonds propres / fonds associatifs avec droit de reprise	1 545	0	1 545	0	0	0	0	0	0	1 545	
Statutaires	1 012		1 012							1 012	
Complémentaires	533		533							533	
Ecart de réévaluation										0	
Réserves	249 128	0	249 128	17 942	17 942	0	0	-5	0	267 075	
Réserves statutaires ou Réserves pour projet de l'entité	92 338		92 338	13 080	13 080					0	
Dont activités SMS sous gestion cor	11 811		11 811	1 370				-5		105 423	
Autres	156 790		156 790	4 862	4 862					13 181	
Report à nouveau	-12 302		-12 302	-3 337		406				161 652	
Dont activités SMS sous gestion cor	-13 095		-13 095	-2 354						-15 233	
Excédent ou déficit de l'exercice	15 488		15 488	-15 488	-17 206	12 650	16 581			-15 449	
Dont activités SMS sous gestion cor	-1 915		-1 915	1 915		-4 614				12 650	
Autre fonds propres/fonds associatifs										-4 614	
Emissions de titres associatifs											
Avances conditionnées											
Fonds associatifs avec droit de reprise											
Apports											
Legs et donations											
Résultats sous contrôle des tiers											
SITUATION NETTE (I)	280 980	0	280 980	0	20 444	8 442	16 581	-5	0	294 042	
Fonds propres consommables											
Subventions d'investissement (1)	7 687		7 687			8		-374		7 321	
Provisions réglementées	2 270		2 270			32		-220		2 081	
TOTAL (II)	9 957	0	9 957	0	0	40	0	-594	0	9 402	
TOTAL (I+II)	290 938	0	290 938	0	20 444	8 482	16 581	-599	0	303 444	

(*) Le CROD 2025 dégage un résultat AGP de 16.581 K€ alors que le résultat comptable hors activités sous gestion contrôlée ressort à 17.206 K€. Cette distorsion ressort du résultat de la gestion propre de la Fondation qui est affectée à la prise en charge partielle de Frais de fonctionnement qui détermine cet écart dans l'affectation des résultats « colonne dont générosité du public ».

Détail des autres réserves

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Autres réserves	161 652	156 790
Réserve prudentielle de Fonctionnement du Siège	16 376	15 688
Réserve prudentielle de Fonctionnement des Ets	25 037	24 473
Réserves correspondant principalement aux investissements réalisés inscrits à l'actif	119 916	116 306
Réserve spéciale pour travaux	0	0
Autres réserves diverses	323	323

7.2.2 Dotation consommable et non-consommable

La dotation inconsumable et inaliénable actualisée au 31/12/2025 s'élève à un montant de 23 581 K€, les fonds correspondants sont investis dans le Fonds Commun de Placement Perce-Neige à capital garanti.

7.2.3 Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Valeur au 31/12/2024	Correction poste à poste	Augmentation	Diminutions	Valeur au 31/12/2025
Report à nouveau sans droit de reprise	793	-21	711	1 289	194
Report à nouveau gestion libre	1 148	-21			1 127
Dépenses refusées	-355		711	1 289	-933
Report à nouveau sous contrôle de tiers	-13 095	21	0	2 354	-15 428
Report à nouveau	-9 555	21		1 936	-11 470
Charges rejetées					
Charges dont le prise en compte est différé	-3 540			418	-3 958
TOTAL	-12 302	0	711	3 643	-15 233

7.2.4 Détermination du résultat effectif global

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL en K€	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
RESULTAT COMPTABLE	12 650	15 488
Ajustement résultat comptable	0	0
RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	12 650	15 488
Reprise du résultat antérieur	431	-461
EXCEDEMENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	13 081	15 027
<i>Dont résultat sous gestion propre</i>	<i>17 264</i>	<i>17 403</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée (1)</i>	<i>-4 614</i>	<i>-1 915</i>

(1) *Résultat effectif sous gestion contrôlée après ajustement du résultat comptable*

7.2.5 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements

Le tableau ci-dessous retrace les résultats 2025 des établissements après reprise des résultats antérieurs.

Ces résultats sont soumis aux Autorités de Tarification et de Contrôle (ATC) au cours de l'exercice suivant.

Ils ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Leur affectation est décidée par les autorités de tarification et de contrôle (ATC) qui tient compte des circonstances qui expliquent les résultats en application des dispositions réglementaires. Les excédents peuvent notamment être affectés à la réduction des charges ou au financement d'investissement ou à des comptes de réserves (article R314-51 du code de l'action sociale et des familles).

Pour information, les résultats de l'exécution des budgets 2025 sont les suivants :

Dans la colonne « Résultat comptable », le signe + signifie un excédent, le signe – un déficit.

Dans la colonne « Reprise des résultats antérieurs », le signe + signifie une reprise d'excédents antérieurs, le signe – une reprise de déficits antérieurs.

Abréviations utilisées :

EANM Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

EAM Etablissement d'Accueil Médicalisé

MAS Maison d'Accueil Spécialisé

IME Institut Médico Educatif

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

ADJ Accueil De Jour

CAJ Centre d'Accueil de Jour

EHPAD établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

RA Résidence Autonomie

CD Conseil Départemental

ARS Agence Régionale de Santé

NOM ETABLISSEMENTS	TYPE ETS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RES. ANTERIEURS	RESULTAT ECONOMIQUE
ALBI	EHPAD/CAJ	CD/ARS		-209 K€
ALBI	RA	CD		21 K€
ANTONY	EAM	ARS		-96 K€
ANTONY	EAM	CD		-139 K€
AVIGNON	EANM	CD	10 K€	-194 K€
AVIGNON	MAS	ARS	-424 K€	-625 K€
AVIGNON	FOPLATEF	CD		47 K€
AVIGNON	EQUIPE MOB	ARS		103 K€
BAGNEUX	EANM	CD	16 K€	-137 K€
BARACE	EANM	CD	16 K€	-111 K€
BOIS COLOMBES	MAS	ARS		-475 K€
BOIS COLOMBES	MASPLATEF	ARS		32 K€
BOULOGNE-BILLANCOURT	MAS	ARS		-78 K€
BOURG-LA-REINE	IME	ARS		-95 K€
BOUSSAY	EANM-ADJ	CD		-3 K€
BOUSSAY	EANM	CD		-129 K€
BRISSAC	EAM	ARS		-92 K€
BRISSAC	EAM	CD	-104 K€	-212 K€
BRISSAC	FAMPLATEF	ARS		14 K€
BRISSAC	FAMPLATEF	CD		31 K€
BRISSAC URTSA	MAS	ARS		1 004 K€
CASTELNAU	EAM	ARS		-25 K€
CASTELNAU	EAM	CD		-113 K€
CASTELNAU	MAS	ARS	-87 K€	-164 K€
CHAUCHE	EAM	ARS		25 K€
CHAUCHE	EAM-EANM	CD	149 K€	-57 K€
CIGOGNE	EAM	ARS		-50 K€
CIGOGNE	EAM	CD	-12 K€	-61 K€
CIGOGNE	MAS	ARS		-109 K€
COLOMBES	EANM-ADJ	CD		0 K€
COLOMBES	EAM	ARS		-70 K€
COLOMBES	EAM	CD		255 K€
COLOMBES	FAMPLATEF	ARS		33 K€
COLOMBES	FAMPLATEF	CD		-16 K€
COMBS-LA-VILLE	MAS	ARS		-216 K€
CONDORCET	EANM	CD	-45 K€	-26 K€
CONDORCET	MAS	ARS		-108 K€
COURBEVOIE	EANM-ADJ	ARS		-16 K€
COURBEVOIE	EANM-ADJ	CD		34 K€
COURBEVOIE	EAM	ARS		-609 K€
COURBEVOIE	EAM	CD		-479 K€
CUGES-LES-PINS	EAM	ARS		-132 K€
CUGES-LES-PINS	EAM	CD		-275 K€

NOM ETABLISSEMENTS	TYPE ETS		RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RES. ANTERIEURS	RESULTAT ECONOMIQUE
FAUGERAS	EANM	CD			0 K€
FAUGERAS	EAM	ARS			0 K€
FAUGERAS	EAM	CD			0 K€
GIVRAND	EANM	CD	59 K€	8 K€	67 K€
GOURDON	EANM	CD	-342 K€	-22 K€	-364 K€
GOURDON	FAM-ADJ	ARS	108 K€		108 K€
GOURDON	FAM-ADJ	CD	16 K€	-11 K€	5 K€
JUVIGNY SUR LOISON	EANM	CD	57 K€		57 K€
JUVIGNY SUR LOISON	EAM	ARS	-1 K€		-1 K€
JUVIGNY SUR LOISON	EAM	CD	35 K€	-66 K€	-31 K€
LA CHAPELLE SUR ERDRE	EANM-ADJ	CD	-107 K€		-107 K€
LA CHAPELLE SUR ERDRE	EANM	CD	-196 K€		-196 K€
LA CHAPELLE SUR ERDRE	EAM	ARS	-141 K€		-141 K€
LA CHAPELLE SUR ERDRE	EAM	CD	-96 K€		-96 K€
LA GAUDE	EANM-ADJ	CD	6 K€		6 K€
LA GAUDE	EANM	CD	-130 K€		-130 K€
MAING	EANM	CD	-205 K€		-205 K€
MAING	EAM	ARS	-36 K€		-36 K€
MAING	EAM	CD	4 K€		4 K€
MANDRES LES ROSES	MAS	ARS	-343 K€		-343 K€
MARCEAU	EAM	CD	-303 K€		-303 K€
MAREIL SUR MAULDRE	EANM	CD	-33 K€		-33 K€
MAREIL SUR MAULDRE	EAM	ARS	-82 K€		-82 K€
MAREIL SUR MAULDRE	EAM	CD	27 K€		27 K€
MARSEILLE	EAM	ARS	321 K€		321 K€
MARSEILLE	EAM	CD	169 K€	151 K€	320 K€
MONTELMAR	IME	ARS	-18 K€		-18 K€
MOULINS LA MARCHE	EANM	CD	14 K€		14 K€
PARIS 14	MAS	ARS	-290 K€	18 K€	-272 K€
PARIS 17	IME	ARS	20 K€		20 K€
RAI	EANM	CD	-266 K€		-266 K€
SAINT LAURENT SUR GORRE	EAM	ARS	90 K€		90 K€
SAINT LAURENT SUR GORRE	EAM	CD	-286 K€		-286 K€
SAINT PAUL EN JAREZ	EANM	CD	-26 K€		-26 K€
SAINT PAUL EN JAREZ	SAVS	CD	-34 K€		-34 K€
SEVRES	EANM	CD	163 K€		163 K€
SEVRES	CAJ	CD	16 K€		16 K€
ST EGREVE-TULLINS	EAM	ARS	27 K€		27 K€
ST EGREVE-TULLINS	EAM	CD	-132 K€		-132 K€
TRUYES	EAM	ARS	161 K€		161 K€
TRUYES	EAM	CD	202 K€	-27 K€	175 K€
Total général			-4 614 K€	-431 K€	-5 045 K€

7.2.6 Réserves pour projet de l'entité

DETAIL DES RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE (en K€)				Réserves à engager				Réserves engagées				Réserves totales	
Intit	Engagement	Budget prévisionnel du plan stratégique 06/2025 nets des engagements	Utilisation 31/12/2024	Actualisation de Projets		Après affectation Bilan 31/12/2025	Règle 31/12/2024	Engagement des Travaux		Après affectation Bilan 31/12/2025	Après affectation Bilan 31/12/2025		
				Location	Reprise / transfert			Reprise	Actuellement				
Maison Moréas 2a Marche (Ornel) - Travaux		2 124	1 532		57	1 495	158	37	3 058	195	1 690		
Maison Condorcet (Foyer)		3 608	582		-592	0	3 418	190	0	0	0		
Maison de Paris 15 (net PLS) - réhabilitation	-5 050	10 232	2 595			2 595	205	-233	205	9 650	3 200		
Maison de Courbevoie - FAM (Hls de Seine) - rénovation		11 666	3 833		-1 817	2 016	5 167	656	11 666	3 549	4 200		
Maison La Chapelle (Lac-Antoine) - rénovation		8 549	1 317		-433	651	2 883	433	2 970	2 970	2 970		
Maison de Baracé - FO (Maine et Loire) - rénovation		2 970	433		-433	0	2 537	157	4 530	15 930	3 200		
Maison de Colombes - FAM (Hls de Seine) - rénovation	-6 000	15 930	7 603	7 100	-4 530	10 203	1 197	200	3 200	3 200	3 200		
Maison (Noyes) (net PLS) - FAM (Indre) - rénovation		14 879	3 032		-200	2 832	168	200	1 500	24	794		
Maison de Mandres-les-Roses (MAS) - rénovation		794	2 293		-1 523	770	7	17	0	0	0		
Association Corne (Faugeres) - rénovation		9 460	1 500			1 500	0		5 793	4 898	14 560		
Maison de Rueil - création		14 560	9 595		-3 795	9 662	1 105	390	567	177	11 595		
Maison de Nanterre (net PLS) - création	-12 000	23 595	14 093		-3 005	11 028	177	795	1 392	838	1 392		
Maison de Saint-Paul-en-Jarez - extension		1 392	1 297	-2	-795	554	54		5 593	5 655	11 686		
Maison de Marceuil 2 - création		11 686	7 938		-5 593	6 031	62	2 942	3 104	135	6 129		
Maison de Crenneu - création		16 922	4 717	1 250	-2 942	3 025	162			135	135		
Maison de Castelnau (net PLS) - rénovation	-4 298	11 080	0			0	3			3	3		
Projet transfert Maison de la Gande		13 715	0			0	0			0	0		
Maison de Montlaur		4 100	0			0	0			0	0		
Maison de Bézac - URTSA et Plateforme		6 513	0			0	0			0	0		
Maison de Bagnoux - Extension FAM		6 030	0			0	0			0	0		
Maison de Gaudon - extension		1 213	0	1 174		1 174	1	38		38	1 213		
Maison de Bougky Reine - rénovation		2 110	0			0	0	157		157	157		
Maison de Tuffins - création		14 004	0			0	0			0	0		
Maison de Boussay - extension		316	0			0	0			0	0		
Maison d'Ivy - Création		20 159	0			0	0			0	0		
Travaux Maison Volei RSC		8 000	0			0	0			0	0		
Projet Habitats inclusifs Chauvigné (net PLAI)	-1 988	2 008	0			0	115	93		20	20		
Projet Habitats inclusifs Gayraud (net PLAI)	-1 779	1 799	0			0	82	20		30	30		
Projet Habitats inclusifs Bois-colombes (net PLAI)	-1 725	1 725	0			0	23	0		30	30		
Projet Habitats inclusifs Fléac (net PLAI)	-1 000	1 022	0			0	0	42		42	42		
Projet Habitats inclusifs Jean-les-Pins (net PLAI)	-2 680	2 738	0			0	0			0	0		
Projet Residence autonome Crenneu (net PLS)	-9 595	9 595	0			0	0			0	0		
Projet Residence Chappelle à Colombes	-2 000	2 145	0			0	0			0	0		
Projet Habitats inclusifs Ornel (net PLAI)	-1 820	1 850	0			0	0			0	0		
Projet Habitats inclusifs Boussay (net PLAI)	-2 261	2 292	0			0	0			0	0		
Projet Habitats inclusifs Marnay (net PLAI)	-2 782	2 810	0			0	0			0	0		
Projet Apport à soi	-2 144	2 144	0			0	0			0	0		
Autres Projets		3 140	2			2	109			109	111		
TOTAL	-57 122	268 905	62 762	17 142	-25 966	53 938	17 767	24 303	-157	38 305	92 243		
	100%				-8 824	26%			20 538	18%	44%		

7.2.7 Fonds reportés liés aux legs et donations

FONDS REPORTES	Valeur au 31/12/2024	Augmentation	Diminutions	Valeur au 31/12/2025
Fonds reportés liés aux Legs	50 961	18 194	11 226	43 993
TOTAL	50 961	18 194	11 226	43 993

7.2.8 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés de :	Valeur au 31/12/2024	report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	Dont remboursement		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	5 175	878	665		177	5 565	
Contributions financières d'autres organismes	414	3 291				3 705	
Ressources liées à la générosité du public	1 847	970	544			2 273	
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	7 437	5 139	1 209	0	177	11 543	0

7.2.9 Tableau des provisions pour risques et charges

Provisions	Valeur au 31/12/2024	Dotations	Reprise	Reclassemen t	Valeur au 31/12/2025
Prov, p/gros travaux	136		30		106
Prov, p/engagement retraite	6 469	507	684		6 292
Prov, p/risques legs/donations	1 006		1		1 005
Autres Prov, p/risques et charges	3 985	1 325	1 032		4 278
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	11 596	1 832	1 747		11 681

Ces provisions qui s'élèvent à 11.681 K€ au 31 décembre 2025 et concernent :

- L'engagement retraite d'un montant 6 292 K€ dont les modalités d'évaluation sont exposées au paragraphe 6.5.12
- Des provisions pour risques sur Legs et donations d'un montant de 1 005 K€
- Différentes provisions pour risques et charges pour 4 278 k€.

7.2.10 Etat des dettes

VALEUR BRUTE en K€	Valeur au 31/12/2024	Variation nette Année 2025	Valeur au au 31/12/2025
Dettes			
Emprunts, dettes auprès des états de crédit	15 270	-47	15 223
Avances et apports reçus sur commandes en cours	9 150	-6 687	2 463
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 558	756	4 314
Dettes des legs ou donations	2 791	484	3 275
Dettes fiscales et sociales	18 582	-1 035	17 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 875	954	5 829
Autres dettes	2 480	-998	1 482
Produits constatés d'avance	411	-235	176
TOTAL	57 117	-6 808	50 309

DETTES	Valeur au 31/12/2025	Échéances		
		1 an au plus	de 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances de l'Actif Immobilisé				
Emprunts, dettes auprès des états de crédit	15 223	1 458	6 340	7 425
Avances et apports reçus sur commandes en cours	2 463	2 463		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 321	4 314		
Dettes des legs ou donations	3 275	3 275		
Dettes fiscales et sociales	17 547	17 547		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 822	5 829		
Autres dettes	1 482	1 220		
Produits constatés d'avance	176	176		
TOTAL	50 309	36 282	6 340	7 425

8 Informations relatives au compte de résultat

8.1 Détail des financements publics

FINANCEMENTS PUBLICS	UNION EUROPÉENNE	ÉTAT	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	DÉPARTEMENT	RÉGION	AUTRES	TOTAL
Concours publics				47 622	51 820		99 442
Subventions d'exploitation						162	162
Subventions d'investissements		579		263			842
TOTAL		579		47 885	51 820	162	100 446

8.2 Tableau de suivi des legs, donations et assurances vie

Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	8 189
Montant de la rubrique de produits "legs ou donateurs" définie à l'art. 213-9	5 278
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8 645
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	12 622
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8 751
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	5 649
Solde de la rubrique	20 334

9 Autres informations

9.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées pour un montant évalué à 34 K€.

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants :

- Mise à disposition gratuite de biens évaluée à 34 K€
- Mise à
- disposition gratuite de prestations (communication) évaluée à 0 K€

La Fondation ne valorise pas de Bénévolat compte tenu du volume limité qu'il représente.

9.2 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN		Montant en k€
Engagements donnés		
a) Intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit 18 emprunts courant pour un capital restant du de : 15 223K€		
b) engagements de crédit bail (redevances restant à payer)		
- crédit bail mobilier		néant
- crédit bail immobilier		néant
c) Caution données		néant
Engagements reçus		
a) caution reçues		
- caution bancaires reçues sur opérations immobilières de construction		2 143
- caution 50 % CD du Tarn et 50% Commune sur prêt CDC et CF pour ALBI		1 301
b) actif en nue-propriété		0
Portefeuille de valeurs mobilières détenues ne nue-propriété		
c) réservation de lits : 44 (1)		
d) successions à recevoir (dossiers non encore acceptés)		3 162
e) assurances vie à recevoir (dossier dont les montants sont connus)		322
(d'autres dossiers sont ouverts avec des montant inconnus)		

(1) Dans le cadre de construction de foyers gérés par d'autres associations, la Fondation Perce-Neige a conclu des conventions en se réservant des lits de fondation. Le nombre de ces lits s'élève à 44 à ce jour. Aux termes desdites conventions, les associations concernées se sont engagées, en cas de disparition de l'établissement ou de modification de son objet, à rembourser à la Fondation Perce-Neige le montant de sa participation sous déduction de 1/25ième par année durant laquelle les places auront été mises à disposition.

9.3 Informations relatives aux contrats de crédit-bail

Poste du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrain							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
TOTAL	0	0	0	0	0	0	Néant

9.4 Effectif moyen

				ETP
	SIEGE	ETABLISSEMENTS	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION
Cadres	48,37	102,26	150,63	
Non cadres	23,15	1472,67	1495,82	
TOTAL	71,52	1574,93	1646,45	0

9.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 83,9 K€ (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont

- 83,9 K€ au titre de la mission légale de contrôle des comptes
- 0 K€ au titre des Services autres que la certification des comptes (SACC)

9.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants de la Fondation sont des cadres bénévoles non rémunérés.

9.7 Bilan et compte de résultat de la Fondation abritée des Maisons de l'Arc en Ciel

Le bilan et compte de résultat de la Fondation abritée se présentent ainsi :

- Bilan

en K€	31/12/2025			31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
	montant brut	amts & prov	montant net	montant net			
Actif immobilisé	0	0	0	0	Fonds propres	1 070	1 000
Actif circulant	0	0	0	0	Résultat	21	36
					Fonds dédiés	0	0
Trésorerie		0	1 093	1 071	Dettes	1	35
Total	0	0	1 093	1 071	Total	1 093	1 071

- Compte de résultat

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	0	0
Charges d'exploitation	1	2
Résultat d'exploitation	-1	-2
Produits financiers	22	38
Charges financières	0	0
Résultat financier	22	38
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
Total des produits	22	38
Total des charges	1	2
Résultat comptable	21	36

9.8 Bilan et compte de résultat de la Fondation abritée Culture et Handicap

Le bilan et compte de résultat de la Fondation abritée se présentent ainsi :

- Bilan

en K€	31/12/2025			31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
	montant brut	amts & prov	montant net	montant net			
Actif immobilisé	0	0	0	0	Fonds propres	1	6
					Fonds dédiés	3	50
Actif circulant	10	0	10	10	Subvention	50	
Trésorerie	44	0	44	46	Dettes	0	0
Total	54	0	54	56	Total	54	56

- Compte de résultat

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	3	6
Charges d'exploitation	3	6
Résultat d'exploitation	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
Résultat financier	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
Total des produits	3	6
Total des charges	3	6
Résultat comptable	0	0

9.9 Bilan et compte de résultat de la Fondation abritée Un P'tit Truc En Plus

Le bilan et compte de résultat de la Fondation abritée se présentent ainsi :

- Bilan

en K€	31/12/2025			31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
	montant brut	amts & prov	montant net	montant net			
Actif immobilisé	0	0	0	0	Fonds propres	300	0
Actif circulant	0	0	0	0	Fonds dédiés	495	0
					Subvention	0	0
Trésorerie (*)	795	0	795	0	Dettes	0	0
Total	795	0	795	0	Total	795	0

(*) dont compte de liaison avec la Fondation Perce-Neige pour 361094,30 €

- Compte de résultat

en K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	438	0
Charges d'exploitation	438	0
Résultat d'exploitation	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
Résultat financier	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
Total des produits	438	0
Total des charges	438	0
Résultat comptable	0	0

10 Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité

10.1 Compte de Résultat par Original et Destination « CROD »

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	27 884	27 884	27 020	27 020
1.1 Cotisations sans contrepartie	1	1	1	1
1.2 Dons, legs et mécénat	25 132	25 132	22 526	22 526
- Dons manuels	4 790	4 790	3 623	3 623
- Legs, donations et assurances-vie	20 334	20 334	18 677	18 677
- Mécénats	5	5	25	25
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2 750	2 750	4 493	4 493
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16 237	0	11 937	0
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0	0	0
2.2 Parrainage des entreprises	479	0	397	0
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 217	0	422	0
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public (1)	12 541	0	11 118	0
(1) dont VNC des titres du FPC PN cédés dans l'année				
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	100 446	0	98 600	0
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 760	5	1 637	0
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 209	544	2 865	2 372
TOTAL	147 535	28 432	142 060	29 392
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	122 956	8 060	117 734	7 036
1.1 Réalisées en France	122 956	8 060	117 734	7 036
- Actions réalisées par l'organisme	122 658	7 162	117 110	6 413
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	298	898	624	624
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 785	1 789	2 222	1 613
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 785	1 789	2 222	1 613
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 025	1 028	1 882	1 063
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 868	5	1 485	0
5- IMPOT SUR LES BENEFICES	111	0	92	0
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	5 139	970	3 157	2 273
TOTAL	134 885	11 851	126 572	12 186
EXCEDENT	12 650	16 581	15 488	17 206

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	34	34	195	195
Bénévolat				
Prestations en nature	0	0	62	62
Dons en nature	34	34	133	133
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	0	0	0
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	34	34	195	195
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	34	34	154	154
Réalisées en France	34	34	154	154
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	41	41
TOTAL	34	34	195	195



10.2Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en milliers d'euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	8 060	7 036	1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	27 884	27 020
1.1 Réalisées en France	8 060	7 036	1.1 Cotisations sans contrepartie	1	1
- Actions réalisées par l'organisme	7 162	6 413	1.2 Dons, legs et mécénats	25 132	22 526
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	898	624	- Dons manuels	4 790	3 823
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	20 344	18 677
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénats	6	25
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2 750	4 493
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 789	1 813			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 789	1 813			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 028	1 063			
	10 877	9 913	TOTAL DES RESSOURCES	27 884	27 020
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5	0	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5	0
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	970	2 273	3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	544	2 372
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	16 581	17 206	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	28 432	29 392	TOTAL	28 432	29 392

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	80 245	84 318
(+/-) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	16 581	17 206
(+/-) Investissements et (+/-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-47 675	-21 279
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN	49 151	80 245

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC
DETAIL DES INVESTISSEMENTS

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Projets Immobiliers en cours (1) (2)	47 534	21 132
Variation TVA décaissées sur projets Immobiliers en cours	-133	-454
Variation Crédit de TVA en attente de remboursement	-264	990
Indemnité immobilisation NANTERRE versée notaire	-451	451
Indemnité immobilisation CREMIEU versée notaire	-1 289	1 289
VEFA INLI habitats inclusif de bois-colombes	103	
Indemnité immobilisation HI Colombes - Moslard	84	
Indemnité immobilisation Montboucher	27	
Projet Albi Maître Savenier	262	
Variation apport en compte-courants des associations contrôlées	866	277
Dépenses rejetées par les ATC dans l'exercice	935	355
INVESTISSEMENTS	47 675	21 279

(1) **Détail des opérations engagées**

BARACE	2 537	2 537
COURBEVOIE	10 221	8 085
LA CHAPELLE	3 249	3 070
FLOING	10 029	4 233
COLOMBES	12 664	4 968
PARIS 15EME	842	498
MOULINS LA MARCHÉ	173	162
CASTELNAU	291	185
TRUYES	315	307
NANTERRE	10 494	503
MARSEILLE 2	8 824	5 655
CREMIEU	12 870	2 588
CHAUCHE HI	1 101	185
GIVRANG HI	311	138
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	0	656
PARIS 14	426	
CHAUCHE BAUDERIE	500	
BRISSAC URTSA	259	
AUTRES	822	562
TOTAL	75 927	34 331
VARIATION DE LA PERIODE	41 596	16 564

(2) **Détail des opérations réceptionnées**

REPORT CUMUL ANTERIEUR	4 569	960
CONDORCET FO		3 608
SAINT PAUL EN JAREZ EXTENSION	1 370	
SEVRES SSI		
SEVRES ELEVATEURS		
VARIATION DE LA PERIODE	1 370	3 608
CUMUL OPERATIONS RECEPTIONNEES	5 938	4 569

Projets Immobiliers en cours	47 534	21 132
------------------------------	--------	--------



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	34	154	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	34	195
Réalisées en France	34	154	Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	0	62
			Dons en nature	34	133
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	41			
TOTAL	34	195	TOTAL	34	195

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 780	1 885
(-) Utilisation	-541	-2 379
(+) Report	575	2 274
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 814	1 780

11 Annexe du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et du CROD

11.1 Missions sociales financées par les ressources collectées auprès du public

Les missions sociales regroupent :

- Actions réalisées directement (*Référence CER Emplois 1.1*)
 - o Les actions réalisées par les « Maisons Perce-Neige »
 - o Les actions de sensibilisation :
- Versements à d'autres organismes :
 - o Le soutien à des projets externes
 - o Le soutien à la recherche

Elles se décomposent ainsi en 2025 :

En K€	Total 2025	Dont Financé par la générosité du public
Gestion des « Maisons Perce-Neige »	121.919	7.023
Sensibilisation	139	139
Soutien à des projets externes	465	465
Soutien à la recherche	433	433
Total	122.959	8.060

- La gestion des « Maisons Perce-Neige » :

Au 31/12/2025, Perce-Neige assure la gestion de 49 établissements médico-sociaux d'accueil et d'hébergement de personnes handicapées, et de deux Maisons de vacances (cf liste des Maisons) avec l'objectif d'apporter aux résidents une qualité de l'accompagnement conformément aux valeurs fondamentales de la Fondation et à son projet institutionnel.

Cette mission sociale représente la part prépondérante du total des Emplois, soit près de 91 % en 2025, et recouvre les moyens mis en œuvre pour le fonctionnement des Maisons :

- l'ensemble des charges directes imputées sur les établissements, y compris les dotations aux amortissements et ce, afin de conserver l'exhaustivité du périmètre comptable des établissements (susvisée dans l'alinéa II)
- les autres coûts liés aux moyens mis en œuvre par le Siège de la Fondation pour assurer les missions de soutien, de supervision et de contrôle des établissements dans le cadre des fonctions de ressources humaines et paie, de la comptabilité et du contrôle de gestion, du conseil et suivi technique, de la démarche qualité et d'évaluation, du système d'informations notamment.

Les charges de fonctionnement des « Maisons Perce-Neige » n'étant pas financées totalement par les Produits de la tarification (Prix de journée des Conseils Départementaux et/ou Agences Régionales de Santé cf Ressources III), la qualité des actions conduites par la Fondation en faveur des personnes résidentes est garantie par l'apport des produits de la générosité du public. Leur contribution en 2025 couvre 5,4 % du total des charges des établissements soit 6 479 K€ et améliore ainsi l'accompagnement de nos résidents. Cette ressource doit donc pouvoir être garantie pour l'avenir, ce qui a conduit Perce-Neige à affecter des réserves nécessaires à cet effet (cf. politique de réserves dans le chapitre Ressources : Report).

- Les actions de sensibilisation :

La mission de sensibilisation se veut pour Perce-Neige un autre levier d'action auprès des pouvoirs publics, du grand public et des entreprises, pour promouvoir la reconnaissance des personnes handicapées à une meilleure prise en charge de leurs besoins et spécificités. Grâce au soutien de ses donateurs et testateurs, la Fondation peut ainsi affecter des moyens à la diffusion d'informations et de connaissances, sur différents vecteurs d'information (Magazine Perce-Neige, campagnes d'affichages, achats d'espaces et gestion du site internet) ; elle peut également relayer ainsi les réponses concrètes qu'elle apporte aux besoins des personnes handicapées et des familles : des nouvelles Maisons avec un accompagnement pérenne et adapté, notamment pour la prise en compte de nouvelles problématiques (personnes vieillissantes, personnes autistes ...).

- Le soutien à des projets externes

La Fondation Perce-Neige peut par le versement de subventions apporter un soutien à des projets portés par des organismes externes poursuivant des buts similaires à Perce-Neige en faveur des personnes handicapées.

- Le soutien à la recherche

Soumis à l'examen du Bureau et/ou du Comité scientifique, ces aides sont prioritairement affectées à des projets innovants et/ou complémentaires aux actions directement conduites par la Fondation, ce qui explique leur montant limité et variable d'une année sur l'autre.

11.2 Règles d'affectation ou de répartition des coûts aux différentes rubriques d'emplois

Pour chaque mission sociale définie, il est procédé à l'affectation de l'ensemble des coûts engagés, supportés par la Fondation.

Ces coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée peuvent être :

- soit des coûts directement affectables ;
- soit des coûts indirects de structure ou de fonctionnement imputés sur la base d'une règle d'affectation préétablie.

Cette règle de répartition des coûts indirects aux missions sociales est fonction d'une clé de répartition de la masse salariale du Siège affectés directement aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, et au frais de fonctionnement en fonction de la nature du poste et des missions et s'applique dans le respect du principe de permanence des méthodes.

11.3 Ressources collectées auprès du public

Elles sont constituées des dons, des produits des legs, donations et autres libéralités (assurance-vie) et des produits issus des manifestations et partenariats qui soutiennent les actions de la Fondation.

L'année 2025 traduit toujours le soutien fort et continu des donateurs et testateurs en faveur des actions conduites par la Fondation.

11.4 Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres produits,

La Fondation affecte l'emploi des ressources collectées auprès du public :

- Legs et Donations prioritairement à l'investissement dans les projets associatifs.
- Dons manuels prioritairement au financement des missions sociales, le différentiel à financer étant complété par les Legs et Donations.

11.5 Nature et quantité des ressources en nature de l'organisme.

L'essentiel des contributions en nature reçues par la Fondation porte sur les campagnes de communication offertes par les différents médias et supports de diffusion.